

MAINTIEN EN EMPLOI DANS LE BTP

Employeur, comment agir ?

Maintien en emploi : de quoi parle-t-on ?

Un de vos salariés présente des difficultés dans son travail liées à son état de santé ? **Vous pouvez agir !** Différentes actions peuvent être mises en place et **des professionnels** vous accompagnent pour :

- **Maintenir** votre salarié à son poste de travail,
- Accompagner à la **reconversion** votre salarié.

Maintenir en emploi ses salariés c'est...

Productivité 	Compétences 	Sécurité 
<ul style="list-style-type: none">✓ Préserver sa productivité✓ Favoriser le climat social✓ Agir contre l'absentéisme	<ul style="list-style-type: none">✓ Pérenniser les compétences dans l'entreprise✓ Favoriser la transmission des savoirs	<ul style="list-style-type: none">✓ Assurer la santé et la sécurité des salariés par des actions de prévention✓ Favoriser l'emploi et le maintien des salariés en situation de handicap

Le maintien en emploi : du dialogue avant tout !



Le maintien en emploi repose avant tout sur le **dialogue entre le salarié et l'employeur**. Ils peuvent être accompagnés par des professionnels pour identifier les solutions possibles.

Votre territoire dispose de **professionnels pluridisciplinaires coordonnés** permettant la mise en place rapide d'un **accompagnement adapté** à vos problématiques et celles de votre salarié.

Des professionnels disponibles à chaque étape

Anticiper



Questions à se poser

- Un ou plusieurs salariés effectuent un travail physique ?
- Par le passé un ou plusieurs de mes salariés ont eu un licenciement pour inaptitude ?
- Vous observez un taux d'absentéisme important sur certains postes ?

Qui solliciter ?

- Service de santé au travail
- Service prévention de la Carsat
- OPPBTP

Les actions qui peuvent être mises en place

- Evaluation continue des compétences
- Formation continue
- Rencontre avec un professionnel de santé

Identifier



Questions à se poser

- Un ou plusieurs salariés mentionnent des difficultés à leur poste, des souffrances ?
- Un ou plusieurs salariés ont eu un arrêt de travail long ou répété ?

Qui solliciter ?

- Service de santé au travail
- Cap emploi

Les actions qui peuvent être mises en place

- Etude de la situation de travail
- Bilan de compétences
- Temps partiel thérapeutique

Analyser



Questions à se poser

- Vous souhaitez adapter la situation de travail d'un de vos salariés ?
- Les compétences acquises par le salariés sont elles transférables à un autre poste ? Au sein de l'entreprise ?
- Le salarié souhaite-t-il évoluer et se former ?

Qui solliciter ?

- Carsat
- Service de santé au travail
- OPCO
- Cap emploi

Les actions qui peuvent être mises en place

- Recherche de solution pour le maintien dans l'emploi
- Etude de poste ou ergonomique
- Bilan de compétences
- Conseil en évolution professionnelle

Agir



Questions à se poser

- Quels préconisations et/ou restrictions ont été émises par les professionnels du maintien en emploi ?
- La situation de travail est-elle aménageable au regard de ses préconisations / restrictions ?
- Quels sont les besoins de l'entreprise ?

Qui solliciter ?

- Carsat
- Service de santé au travail
- Cap emploi

Les actions qui peuvent être mises en place

- Le temps partiel thérapeutique
- Mise en œuvre de solution pour le maintien dans l'emploi
- Aides et prestations de l'Agefiph



La situation de handicap : Qu'est ce que ça change ?

Votre salarié peut être en situation de handicap, vous pouvez solliciter l'appui de l'ensemble des professionnels précédemment cités mais également:

- ✓ Solliciter l'intervention et l'accompagnement de Cap emploi autour d'une problématique de handicap au travail,
- ✓ Bénéficier de nombreuses aides financières, dont celles de l'Agefiph, pour vous aider à concrétiser vos projets.